

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SEANCE DU 14 MAI 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf et le 14 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET, Conseillers municipaux - Mme VIENOT - Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme ROURE

**Absents excusés** : M. COIFFIER - Mme MAIS

==-----==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

**1 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - SECOURS EXCEPTIONNELS**

Le conseil d'administration décide d'attribuer trois secours d'un montant total de **1 200 €**, en raison des difficultés particulières rencontrées par ces familles.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

**2 - RESTAURANT SCOLAIRE**

Après examen de la situation sociale de deux familles, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide d'accorder deux secours pour un montant total de **380 €** en raison des difficultés particulières rencontrées par ces familles à régler leur dette de restauration scolaire.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

**3 - PRISE EN CHARGE FACTURES ELECTRICITE**

L'assemblée se prononce sur la prise en charge de deux factures d'électricité pour deux personnes en difficulté pour un montant de total de **450 €**.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

**4 - PRISE EN CHARGE FACTURES D'EAU**

L'assemblée se prononce sur la prise en charge partielle ou totale de la facture d'eau de quinze personnes en difficulté. Le montant total de cette prise en charge sur le fonds social de VEOLIA est de **2 459.02 €**.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

**5 - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU MAPA N°2019-02 - FOURNITURE, EMISSION ET LIVRAISON DES TICKETS RESTAURANTS POUR LA COMMUNE ET LE CCAS**

Suite à la consultation et à la réunion de la commission commande publique qui s'est déroulée le lundi 29 avril 2019, Le conseil d'administration est appelé à autoriser Monsieur le Maire, Président du CCAS, à entériner le choix du candidat pour l'attribution du marché relatif à la fourniture, l'émission et la livraison des tickets restaurants pour la commune et le CCAS.

**DELIBERATION ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**6 - CREATION DU POSTE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE : ADJOINT d'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (60%)**

Il est demandé de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet au titre de l'avancement de grade d'un adjoint d'animation territorial.

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation territorial

Filière : Animation

Catégorie C

Indice brut minimal du grade : 351

Indice brut maximal du grade : 471

**DELIBERATION ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 mai 2019.

La Vice-Présidente,  
S. ROURE.